



Et si on appliquait le principe de justice climatique en répartissant équitablement l'effort global de réduction des émissions entre les pays?

Selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), pour respecter l'Accord de Paris et limiter le réchauffement de la planète à +1,5°C, il faut que les émissions de gaz à effet de serre mondiales soient réduites de **45%** d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990.

Par contre, la science ne nous dit pas comment réduire ces émissions, ni comment les pays doivent se répartir l'effort. Doivent-ils par exemple le faire de manière égalitaire ou certains doivent-ils en faire plus que d'autres? Si les enjeux d'équité étaient très présents lors des débats autour du protocole de Kyoto et de ses suites, l'Accord de Paris, rendant chaque pays redevable des engagements qu'il se fixe lui-même, a mis de côté la question de la juste part de chaque pays.

Le principe de « **responsabilité commune mais différenciée** » dans la crise climatique, qui signifie que certains pays sont plus responsables du changement climatique que d'autres, introduit la notion de **justice et d'équité**. La répartition de l'effort global pourrait donc se faire selon le principe d'équité, qui devrait être pris en compte dans

le calcul de la part « juste » de chaque État dans la réduction des émissions. Cette notion d'équité permet de refléter notamment le fait que **les pays riches et développés sont majoritairement responsables de la crise climatique et qu'ils doivent donc faire plus d'efforts pour contribuer à la réduction des émissions.**

Le Réseau Action Climat souhaite remettre la question de l'équité dans l'agenda politique, et a mandaté un consultant pour évaluer quelle devrait être la juste part de la France dans la lutte contre le changement climatique, en suivant une méthodologie déjà appliquée au Canada, aux États-Unis et en Norvège.

Le comité de pilotage de cette étude est composé du Réseau Action Climat, Action contre la faim, Oxfam France, Care France et du Secours Catholique.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique





COMMENT CALCULER L'ÉQUITÉ ?

Le *Climate Equity Reference Project* a développé une méthodologie pour introduire des éléments d'équité dans le calcul de la répartition de l'effort entre pays. Cette méthodologie est alignée sur la science et prend en compte les inégalités de richesse au sein des populations. Selon cette méthodologie, l'équité est définie via :



LA RESPONSABILITÉ HISTORIQUE

La responsabilité historique est calculée en fonction du nombre de tonnes de gaz à effet de serre émis sur le territoire depuis 1850, début de la période industrielle.



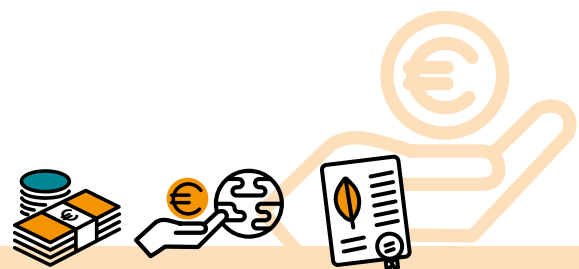
LA CAPACITÉ D'AGIR

La capacité d'agir est calculée en fonction de la richesse nationale du pays, grâce à un calcul progressif, qui prend en compte les inégalités de richesse à l'intérieur même du pays. Il s'agit en effet de refléter l'idée que les populations les plus pauvres à l'intérieur d'un pays ne devraient pas contribuer à la même hauteur que les populations les plus riches dans la définition de la capacité d'action, car elles sont moins responsables de la crise climatique.

POURQUOI PARLER DE « PART JUSTE » ET D'« ÉQUITÉ » ?

Le Réseau Action Climat vise à remettre l'équité et la justice au centre des débats sur la lutte contre le changement climatique. Face aux tentatives de justification des gouvernements pour l'inaction et à une vision biaisée de la solidarité internationale, il est essentiel de rappeler les principes d'équité – **qu'est-ce que cela signifierait si les pays riches et développés payaient leur dette climatique aux pays du Sud ? Comment cela se traduirait dans l'effort de réduction globale des émissions ?**

Or, malgré les discours pleins de bonnes intentions, aucun pays développé, que ce soit les États-Unis ou le Canada, ne fait aujourd'hui assez dans la lutte contre le réchauffement climatique, surtout au vu de leurs responsabilités.



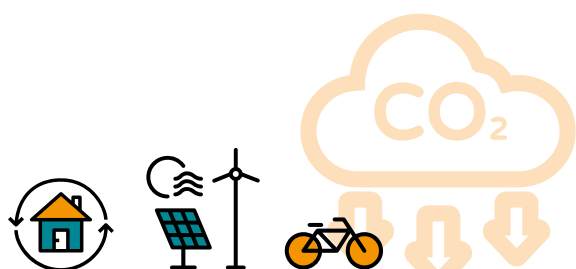
LA DÉFINITION DE LA PART JUSTE DE LA FRANCE

Si l'on prend en compte les critères d'équité, c'est-à-dire la responsabilité historique de la France dans les émissions de gaz à effet de serre, et sa capacité d'agir, c'est-à-dire sa richesse nationale, **quelle serait la part juste de la France dans la réduction des émissions ?**

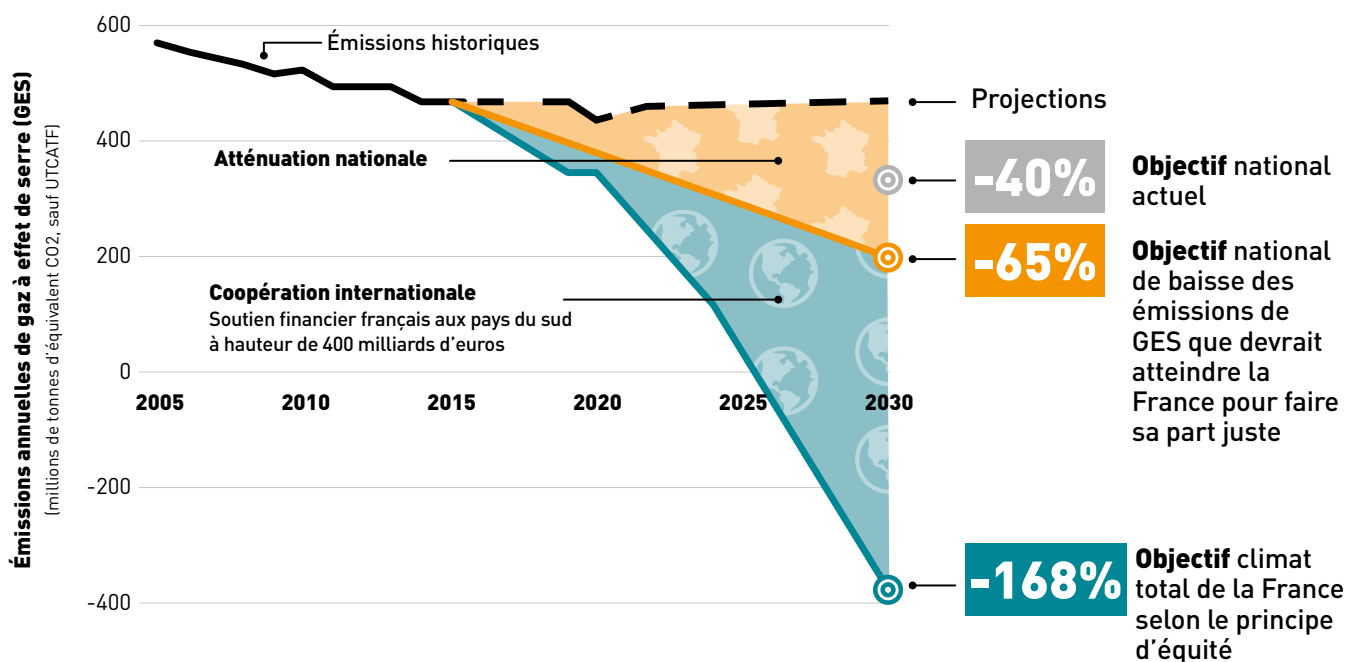
Selon les résultats du rapport, la part juste de la France est **une baisse de ses émissions de gaz à effet de serre de 168% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990**. Cela serait sa contribution équitable à l'objectif mondial de baisse des émissions. Comme il lui est impossible de réduire ses propres émissions dans ces proportions, la France peut diviser son objectif de réduction d'émissions en deux sous-objectifs :

🎯 **UNE BAISSÉ DES ÉMISSIONS AU NIVEAU NATIONAL DE 65% d'ici à 2030** mise en œuvre via des politiques nationales (sur la mobilité, l'agriculture, l'industrie, etc.) Ces objectifs sectoriels ambitieux doivent également s'accompagner de mesures d'accompagnement social adaptées aux besoins des personnes précaires en France.

🎯 **L'ALLOCATION DE 362 MILLIARDS D'EUROS D'ICI À 2030** pour des projets de lutte contre le changement climatique dans les pays du Sud particulièrement vulnérables, répartis à égalité entre atténuation et adaptation. En plus, la France devrait également débloquer un soutien spécifique pour les pertes et dommages, qui sont les conséquences irréversibles du changement climatique, à hauteur de **36,7 milliards d'euros d'ici à 2030**.



La « part juste » de la France dans la baisse des émissions de gaz à effet de serre



LES CRITÈRES DE CALCUL POUR LA PART JUSTE DE LA FRANCE

Le Réseau Action Climat a choisi d'appliquer les critères suivants pour définir la responsabilité historique et la capacité d'agir de la France :

- Ⓢ 1850 a été choisie comme la date de départ de calcul des émissions historiques, pour prendre en compte le développement industriel et le passé colonial de la France.
- Ⓢ La richesse nationale a été calculée en excluant les revenus en dessous du seuil de pauvreté français (17,380 dollars américains par an), et en comptant progressivement les revenus pour plafonner les revenus des 20% de la population la plus riche (à partir de 57,800 dollars américains par an).

Le calcul ne prend pas en compte les émissions extraterritoriales de la France. Or il est important de garder en tête que la France est aussi responsable d'émissions dans d'autres pays.

Pour calculer le montant de la finance climat, la méthodologie s'appuie sur les estimations du coût d'une tonne de CO₂ (pour calculer le coût d'atténuation) et sur les estimations des besoins des pays du Sud pour l'adaptation et pour faire face aux pertes et dommages.

LA POLITIQUE ACTUELLE DE LA FRANCE

La France a un objectif national de réduction d'émissions de 40% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990. Cet objectif devrait être revu à la hausse pour s'aligner avec l'objectif de l'Union européenne fixé en juillet 2021 à -55% d'ici à 2030 (par rapport au niveau de 1990).

Sur la finance climat, la France a annoncé fin 2020 qu'elle allait consacrer 6 milliards d'euros par an à l'action climatique d'ici à 2025, dont un tiers spécifiquement consacré aux projets d'adaptation au changement climatique. La France n'a actuellement aucun financement additionnel spécifique pour les pertes et dommages.





COMMENT FAIRE, EN SORTE QUE LA FRANCE CONTRIBUE À FAIRE SA PART JUSTE ?

Ces chiffres nous servent d'ordre de grandeur pour montrer qu'en l'état actuel la France est loin de faire sa part juste. Avec un objectif national de réduction d'émissions à seulement 40% d'ici à 2030 et des promesses de finance climat à destination des pays du Sud qui s'élèvent à un total de 30 milliards entre 2021 et 2025, les objectifs actuels ne reflètent ni la responsabilité de la France ni sa capacité d'action pour lutter contre le changement climatique.



SUR LE PLAN DOMESTIQUE

Il est capital que la France augmente son objectif de réduction d'émissions. Ainsi, si la France devait faire sa part juste, qui consiste notamment à réduire plus et plus vite que les autres pays moins riches, elle devrait baisser ses émissions territoriales de 65% d'ici à 2030.



SUR LE PLAN INTERNATIONAL

La France doit et peut faire plus pour aider les pays du Sud à réduire leurs émissions, à s'adapter aux impacts du changement climatique et à financer les pertes et dommages, conséquences irréversibles du changement climatique qu'ils n'ont pas causé. Loin d'être de la charité, la finance climat est un outil qui permet d'atteindre l'objectif de l'Accord de Paris. En l'absence de soutien financier, les pays du Sud ne parviendront pas à réduire leurs émissions et à s'adapter aux impacts climatiques, et devront faire face à des coûts économiques, sociaux et humains de plus en plus conséquents.

Au vu du précédent calcul de la part juste, il apparaît d'autant plus nécessaire et légitime que la France augmente rapidement sa finance climat. Dans un tel contexte, **la demande du Réseau Action Climat d'atteindre minimum 8 milliards d'euros par an d'ici à 2025 apparaît plus que raisonnable.** La France doit également :

- 🎯 **S'assurer qu'au moins 4 milliards par an soient consacrés à des projets d'adaptation** au changement climatique.
- 🎯 **S'assurer qu'au moins 35% de ses financements soient versés sous forme de dons** d'ici à 2025. Actuellement, la France utilise majoritairement des prêts pour financer l'action climatique dans les pays du Sud, mais cet outil est générateur de dettes, alors que beaucoup de pays se retrouvent dans une situation de surendettement, aggravée par la crise du COVID.

- 🎯 **Fournir un financement additionnel pour les pertes et dommages**, c'est-à-dire les conséquences irréversibles du changement climatique, qui devrait s'élever à 36,7 milliards d'ici à 2030 selon les estimations du rapport, qui reflètent à la baisse les besoins.

Il est important de prendre en compte que pour être juste, l'action de la France doit non seulement être ambitieuse mais aussi respectueuse des droits humains, et ainsi promouvoir des politiques de transition écologique respectueuses des droits des communautés et de la biodiversité¹.

La France est l'un des pays responsables de la crise climatique. Elle doit donc jouer un rôle beaucoup plus important dans sa résolution, en montrant l'exemple sur le plan national et en développant une politique internationale à la hauteur des enjeux.

1 - https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/08/rac_note_biodiversite_climat_final2021.pdf